

## COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE  
-----

N° 9998

CIRCULATION ALTERNEE POUR TRAVAUX FIBRE OPTIQUE  
RUE ST-ANTOINE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise RAMERY RESEAUX ARTOIS LITTORAL  
à Calonne-Ricouart qui va procéder à des travaux de réparation de fourreau de fibre optique  
sur trottoirs rue St-AntoineConsidérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité  
des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier.ARRÊTE

**Art 1 :** La circulation se fera de façon alternée par feux tricolores aux abords du chantier rue  
St-Antoine à compter du 28 novembre 2023 et ce pour une durée de 30 jours.

**Art 3 :** Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules aux abords du chantier. La  
vitesse sera limitée à 30km/h.

**Art 4 :** Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation  
réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte  
pendant toute la durée du chantier.

**Art 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société RAMERY RESEAUX ARTOIS LITTORAL
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire des transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 27 novembre 2023

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.